

BOURSES UDEM

Table des matières

| | |
|---|---|
| BOURSES UDEM..... | 1 |
| Bourse dialogue Premiers Peuples 2023 Bourses aux cycles supérieurs s’adressant aux étudiantes et étudiants des Premiers Peuples..... | 2 |
| Bourses Science en exil – volet étudiantes et étudiants - Fonds de recherche du Québec (santé, nature et technologie, société et culture) 2023-2024 | 3 |
| BOURSE D - Bourses de maîtrise pour les candidates ou les candidats canadiens non-résidents du Québec | 4 |
| Bourses d’accueil Place aux Premiers Peuples de l’UdeM | 5 |
| BOURSE A - Passage accéléré de la maîtrise au doctorat..... | 6 |
| BOURSE B - Accès direct du baccalauréat au doctorat | 6 |

Bourse dialogue Premiers Peuples 2023
 Bourses aux cycles supérieurs s'adressant aux étudiantes et étudiants
 des Premiers Peuples

| | |
|---|--|
| NOM DU CONCOURS | Bourse dialogue Premiers Peuples |
| MONTANT | Une bourse de 5 000 \$ par année sera offerte pendant un maximum de deux (2) ans à une étudiante ou un étudiant de maîtrise ou pendant un maximum de trois (3) ans à une étudiante ou un étudiant de doctorat de l'Université de Montréal à raison de 1 666,67 \$/trimestre. |
| CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ | <ol style="list-style-type: none"> 1. Être membre des Premières Nations inscrit au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou Inuit au registre des bénéficiaires inuits ou appartenant à la nation Métis. 2. Être inscrite ou inscrit à temps plein ou en rédaction dans un programme de maîtrise ou de doctorat (cheminement de recherche ou professionnel) à l'Université de Montréal. <p>En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.</p> |
| DATE LIMITE | Vous devez soumettre votre dossier de candidature dans le portail des bourses au plus tard le 12 juillet 2023, 13 h. |
| CRITÈRES DE MAINTIEN | Demeurer inscrite ou inscrit à temps plein ou en rédaction dans un programme de maîtrise ou de doctorat (cheminement de recherche ou professionnel) à l'Université de Montréal. |
| DOCUMENT À L'INTENTION DES CANDIDATES ET CANDIDATS | Cliquez ici |
| RENSEIGNEMENTS | <p>Stéphane Nadeau Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales 514 343-6111, poste 1524 esp-bourses@esp.umontreal.ca</p> |

| | |
|---|--|
| DATE LIMITE | Aucune date limite. Concours ouvert en tout temps ou jusqu'au moment où le montant de l'enveloppe du programme sera atteint. |
| CLIENTÈLE VISÉE | <p>Ce programme vise à faciliter l'accès aux bourses de formation des FRQ pour la population étudiante en provenance d'un pays en proie à une situation d'urgence. Les soutiens mis en place peuvent aider les étudiantes et les étudiants en exil en fournissant des bourses en recherche (avec mémoire ou thèse), ainsi que des possibilités de formation linguistique et de réseautage grâce à la collaboration des établissements d'enseignement supérieur québécois.</p> <p>La personne admissible est celle qui n'a pas encore commencé son programme de maîtrise, de doctorat, de postdoctorat ou son stage à l'Université de Montréal et qui travaille sur un projet de recherche dans l'un des domaines de recherche couverts par les FRQ.</p> <p>Nous invitons les unités, les directrices et directeurs de recherche à diffuser cette offre de bourses à leurs candidates et candidats potentiels.</p> |
| MONTANT ET DURÉE | <p>Montant : Variable selon le programme d'études ou le stage</p> <p>Durée du financement : 2 à 3 ans selon le programme de formation</p> |
| DOCUMENT À L'INTENTION DES CANDIDATES, CANDIDATS | Directives s'adressant aux personnes candidates : cliquez ici . |
| RENSEIGNEMENTS | <p><u>Pour information sur la procédure :</u> M^{me} Nathalie Bélanger, Technicienne en administration Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales (ESP) ESP-Bourses@esp.umontreal.ca</p> <p><u>Pour information sur votre admissibilité :</u> Se référer au document à l'intention des candidates et candidats.</p> |

BOURSE D - Bourses de maîtrise pour les candidates ou les candidats canadiens non-résidents du Québec

| | |
|---|---|
| Lors de la décision d'admission, la direction du programme d'études présente le dossier de candidature aux ESP. La direction de l'unité [i] académique et la directrice ou le directeur de recherche doivent remplir le formulaire en précisant le montage financier offert. Cette bourse est octroyée sous réserve de ressources financières disponibles. | |
| MONTANT : | Valeur des droits de scolarité supplémentaires pour étudiantes ou étudiants canadiens non-résidents du Québec |
| DURÉE : | 3 trimestres de scolarité consécutifs |
| OUVERTURE DES CONCOURS : (3 fois par année) | Si la bourse commence à l' <u>automne</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture 15 juin - Fermeture 14 octobre Si la bourse commence à l' <u>hiver</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture 15 octobre - Fermeture 14 février Si la bourse commence à l' <u>été</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture 15 février - Fermeture 14 juin |
| CRITÈRES À RESPECTER : (sujet à vérification par les ESP) | <ol style="list-style-type: none"> 1. La candidate ou le candidat doit être canadien (ou résident permanent) non résident du Québec. 2. La candidate ou le candidat doit posséder un très bon dossier académique; la recommandation doit être explicite à cet effet. 3. La candidate ou le candidat doit s'inscrire à temps plein dans un programme de maîtrise (durée de 2 ans). <ul style="list-style-type: none"> a. À noter que les suspensions ne sont pas permises, mais une interruption pour des raisons de "congé parental" ou de "maladie", avec certificat médical à l'appui, peut être acceptée. 4. Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant de signaler aux ESP toute autre bourse d'exemption des droits supplémentaires de scolarité obtenue pendant la période de validité d'une bourse D. 5. La candidate ou le candidat doit faire la demande pour cette bourse auprès de son unité. L'unité doit joindre sa lettre de recommandation au moment d'envoyer le dossier pour traitement aux ESP. <p>En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.</p> |
| FORMULAIRE À REMPLIR : | Cliquez ici |
| RENSEIGNEMENTS : | Stéphane Nadeau Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales (ESP) Tél. : 514 343-6111, poste 1524 esp-bourses@esp.umontreal.ca |

[i] Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié, ni un programme d'études.

**Pour étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs
(Programmes de recherche et programmes professionnels)**

| | |
|--|---|
| NOM DU CONCOURS | Bourses d'accueil Place aux Premiers Peuples de l'UdeM |
| MONTANTS | Maîtrise : Bourse de 5 000 \$ par année pendant un maximum de 2 ans Doctorat : Bourse de 10 000 \$ par année pendant un maximum de 3 ans |
| CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ | <ol style="list-style-type: none"> 1. Être membre des Premières Nations ou des Inuit, inscrites ou inscrits au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou au registre des bénéficiaires Inuit. Avoir un statut confirmé de membre des Premières Nations ou des Inuit au Canada; OU Être inscrite ou inscrit à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario; 2. Être admise ou admis <u>à compter du trimestre d'automne 2022 ou des suivants</u>, à plein temps ou à demi temps, dans un programme de maîtrise ou de doctorat à l'Université de Montréal; 3. <ol style="list-style-type: none"> a) Pour le profil recherche, proposer un projet original dans un champ de connaissance reconnu à l'Université de Montréal (tous les domaines d'études sont admissibles). b) Pour le profil professionnel, décrire le parcours académique (incluant le travail dirigé ou le stage, si connu); 4. Recevoir l'appui d'une répondante ou d'un répondant (directrice ou directeur de recherche ou responsable du programme); 5. Avoir un bon dossier académique. |
| OUVERTURE DES CONCOURS <i>(3 fois par année)</i> | Le concours sera ouvert 3 fois par année : <ul style="list-style-type: none"> · Ouverture 15 juin – Fermeture 14 octobre · Ouverture 15 octobre – Fermeture 14 février · Ouverture 15 février – Fermeture 14 juin |
| DOCUMENT À L'INTENTION DES CANDIDATES OU CANDIDATS | Cliquez ici |
| FORMULAIRE | Cliquez ici |
| RENSEIGNEMENTS | Stéphane Nadeau Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales 514 343-6111, poste 1524 esp-bourses@esp.umontreal.ca |

BOURSE A - Passage accéléré de la maîtrise au doctorat

BOURSE B - Accès direct du baccalauréat au doctorat

Concours Automne 2023

| | |
|---|---|
| <p>Lors de la décision d'admission, la direction du programme d'études présente le dossier de candidature de son étudiante, étudiant aux ESP. La direction de l'unité académique et la directrice ou le directeur de recherche doivent remplir le formulaire A-B pour ces bourses de recherche en précisant le montage financier offert et, dans le cas d'un renouvellement, joindre une lettre de la directrice ou du directeur de recherche qui fait état de l'avancement des travaux.</p> <p>L'unité[i] doit transmettre le formulaire de candidature dont le lien se trouve plus bas à esp-bourses@esp.umontreal.ca en mettant en copie conforme la directrice ou le directeur de recherche, la ou le responsable de programme et l'étudiante ou l'étudiant.</p> | |
| MONTANTS : | Bourse A - de 7 000 \$, renouvelable 1 fois Bourse B - de 10 000 \$, renouvelable 2 fois |
| OUVERTURES DES CONCOURS : <i>(3 fois par année)</i> | <p>Les formulaires de demande de bourses A et B sont attendus selon les dates ci-bas :</p> <p>Si la bourse commence à l'automne :</p> <p>Ouverture 15 juin - Fermeture 14 octobre</p> <p>Si la bourse commence à l'hiver :</p> <p>Ouverture 15 octobre - Fermeture 14 février</p> <p>Si la bourse commence à l'été :</p> <p>Ouverture 15 février - Fermeture 14 juin</p> |
| CRITÈRES À RESPECTER : <i>(sujet à vérification par les ESP)</i> | <ol style="list-style-type: none">1- L'étudiante, l'étudiant doit posséder un très bon dossier académique; la recommandation doit être explicite à cet effet. En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.2- L'étudiante, l'étudiant doit s'inscrire à temps plein dans un programme régulier (dans le cas d'un doctorat, la cotutelle est admissible).<ul style="list-style-type: none">o À noter que les suspensions ne sont pas permises, mais une interruption pour des raisons de "congé parental" ou de "maladie", avec certificat médical à l'appui, peut être acceptée. |

| | |
|-------------------------------|--|
| | <p>3- Bourse A : l'étudiante, l'étudiant doit s'être inscrit pendant 3 trimestres à la maîtrise en recherche avec mémoire en statut plein temps sans avoir débuté son 4^e trimestre. Bourse B : réservée à l'étudiante, l'étudiant qui doit avoir complété un baccalauréat dans un établissement universitaire canadien et qui ne s'est inscrite, inscrit à aucun cours ou à un autre programme entre le baccalauréat et le doctorat.</p> <p>4- Il est de la responsabilité de l'étudiante, l'étudiant de signaler aux ESP toute autre bourse obtenue pendant la période de validité d'une bourse A ou B (organisme subventionnaire québécois ou canadien, fondation ou société externe, département, directrice ou directeur de recherche, etc.). <u>La valeur des bourses reçues ne doit pas dépasser 31 000 \$</u> par année académique. Il est à noter que les bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiantes, étudiants internationaux provenant du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la Bourse d'exemption de l'UdeM ou de fonds internes ne sont pas considérés dans le plafond de 31 000\$. Les ESP informeront l'étudiante, l'étudiant du montant maximum de la bourse A ou B qu'elle ou il pourra recevoir en surplus de son autre bourse. Les étudiantes, étudiants qui obtiennent une bourse d'études supérieures du Canada de niveau doctoral ou une bourse d'études supérieures du Canada Vanier ne pourront pas bénéficier du renouvellement de leur bourse A ou B.</p> |
| FORMULAIRE À REMPLIR : | Cliquez ici NOUVEAU FORMULAIRE |
| LES RÉSULTATS : | <p>Les ESP communiqueront, à la fin de chaque mois, la décision aux candidates et candidats ayant un dossier conforme. <i>Veuillez prendre en considération que la décision quant aux candidatures pourra être prise que lorsque toutes les notes seront au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant et seul le formulaire dans le lien ci-haut sera considéré pour le dépôt de la candidature.</i></p> |
| RENSEIGNEMENTS : | <p>Nathalie Bélanger Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales 2910, boul. Édouard-Montpetit, bureau 229 Montréal, QC H3T 1J7 Tél. : 514 343-6111, poste 1546 esp-bourses@esp.umontreal.ca</p> |

[i] Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité

N'est pas un centre de recherche affilié, ni un programme d'études.